



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, présidée par monsieur Bernard Bouclin, et tenue le 20 avril 2026 à 19h à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale.

Présences : Bernard Bouclin, Maire
Hélène Barrette, Conseillère - Siège #1
Pierre Gingras, Conseiller - Siège #2
Marie-Eve Boivin, Conseillère - Siège #3
Jade Bigaouette, Conseillère - Siège #4
Maryse Fontaine, Conseillère - Siège #5
Marc-Antoine Séguin-de-Sève, Conseiller - Siège #6

Sont également présents: Cathy Durocher, Directrice générale et greffière-trésorière et secrétaire de la séance
Carl De Montigny, Directeur du service du greffe

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décisions.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Points de l'ordre du jour
 - 4.1. Avis de motion et dépôt - Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 949-26
5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Quorum est constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, il est 19h00.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, le 15 avril 2026 à l'ensemble des membres du Conseil.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

15660-0426

Il est proposé par Maryse Fontaine, conseillère, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points de l'ordre du jour

4.1. Avis de motion et dépôt - Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 949-26

DÉPÔT

Avis de motion est par la présente donné par Hélène Barrette, conseillère, à l'effet que le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 949-26*, sera adopté ultérieurement, et qu'il a pour objet d'abroger et de remplacer le *Règlement 761-07 et ses amendements*.

Une copie du projet de *Règlement numéro 949-26* a été remise à tous les élus avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante.

5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour

6. Levée de l'assemblée

15661-0426

À 19h03, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés.

Il est proposé par Jade Bigaouette, conseillère, et résolu :

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BERNARD BOUCLIN

Maire

CATHY DUROCHER

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Bernard Bouclin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

BERNARD BOUCLIN

Maire